

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1192 - page 6216

63 - Puy-de-Dôme

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Riom.

FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE AUVERGNE - FARA.

Objet : fédérer le secteur professionnel des arts de la rue dans et autour du territoire "Auvergne" ; faire circuler des idées ; promouvoir et défendre une éthique et des intérêts communs ; prendre position dans des domaines se référant au spectacle vivant et en particulier aux arts de la rue, notamment en ce qu'ils sont concernés par la définition des politiques culturelles, par l'aménagement du territoire et la pratique artistique dans l'espace public ; l'association adhère à l'universalité des valeurs de liberté et de tolérance.

Siège social : 5, rue des Tisserands, 63530 Enval.

Date de la déclaration : 10 décembre 2014.